

BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) EURIBOR CAPPED & FLOORED FLOATER NOTE 2026



Document promotionnel



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Obligation structurée



10 ans



Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance



40 coupons trimestriels variables de minimum 0,50% (brut)



Coupons soumis au précompte mobilier

La **BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) EURIBOR CAPPED & FLOORED FLOATER NOTE 2026** (en abrégé **BP2F EURIBOR CAPPED & FLOORED FLOATER NOTE 2026**) est un instrument de dette émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à verser un coupon trimestriel et à rembourser le capital à 100% de la valeur nominale à l'échéance. En cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant nominal à l'échéance.

Principales caractéristiques

- ✓ Maturité de 10 ans.
- ✓ Prix d'émission: 101% de la valeur nominale (soit 1.010 EUR par coupure).
- ✓ Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale (soit 1.000 EUR par coupure) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant.
- ✓ Droit à 40 coupons trimestriels compris entre 0,50% et 3% (taux bruts, sur base annuelle). La probabilité d'obtenir un coupon maximal étant assez faible, surtout à court terme, la probabilité d'obtenir un coupon maximal à chaque date de paiement est de facto inexistante.
- ✓ Le montant de chaque coupon sera égal au taux Euribor à 3 mois relevé deux jours ouvrables avant le début de la période d'intérêt, augmenté de 0,30%.

Anticiper une hausse du taux court européen... même si elle ne se produit pas !

La Banque centrale européenne (BCE) n'a pas lésiné sur les moyens pour tenter de remettre l'économie européenne sur les rails. Les récentes statistiques économiques laissent d'ailleurs entrevoir une amélioration conjoncturelle. Même l'inflation a progressé de 0,50% (sur base annuelle) en octobre 2016, pour atteindre son niveau le plus élevé de ces deux dernières années. Mais tous les problèmes ne sont pas réglés pour autant et la BCE n'aura pas la tâche facile pour consolider la reprise.

(Source: BNP Paribas Fortis)

Dans ce climat incertain, l'exercice des prévisions s'avère particulièrement délicat. Le choix d'une formule d'investissement aussi. Faut-il attendre une remontée des taux d'intérêt... qui risque de ne pas se produire avant longtemps ? Ou bien faut-il se contenter du maigre rendement actuellement offert par les obligations... au risque de bloquer son argent et de ne pas pouvoir profiter d'une remontée des taux d'intérêt quand elle se produira ?

La **BP2F EURIBOR CAPPED & FLOORED FLOATER NOTE 2026** apporte une solution à ce dilemme. Son objectif est de permettre à l'investisseur prudent et amateur de coupons réguliers de

- bénéficier d'un coupon dont la périodicité trimestrielle assure un revenu récurrent et permet une adaptation rapide à l'évolution du taux court européen (au travers du taux Euribor à 3 mois) ;
- prendre une longueur d'avance sur une éventuelle remontée du taux court européen ;
- garder cette longueur d'avance aussi longtemps que le taux Euribor à 3 mois reste inférieur à 0,20% (sur base annuelle) ;
- profiter pas à pas de la hausse du taux court européen (jusqu'à un maximum de 3% sur base annuelle) s'il se met à remonter progressivement. La probabilité d'obtenir un coupon maximal étant assez faible, surtout à court terme, la probabilité d'obtenir un coupon maximal à chaque date de paiement est de facto inexistante.



40 coupons trimestriels variables

La BP2F EURIBOR CAPPED & FLOORED FLOATER NOTE 2026 donne droit¹

- **au remboursement à 100% de la valeur nominale** à l'échéance ;
- **à la distribution d'un coupon trimestriel** compris dans une fourchette allant de minimum 0,50% à maximum 3%² (taux bruts, sur base annuelle).
Le montant de chaque coupon sera déterminé par le taux Euribor à 3 mois calculé deux jours ouvrables bancaires avant le début de la période d'intérêt.
Les coupons seront payables les 21 mars, 21 juin, 21 septembre et 21 décembre de chaque année. Le premier coupon sera payé le 21 mars 2017.

Coupon trimestriel
(taux brut, sur base annuelle) =

Minimum 0,50%

▼

0,30% + taux Euribor à 3 mois

▲

Maximum 3%²

¹ Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant.

² La probabilité d'obtenir un coupon maximal étant assez faible, surtout à court terme, la probabilité d'obtenir un coupon maximal à chaque date de paiement est de facto inexistante.



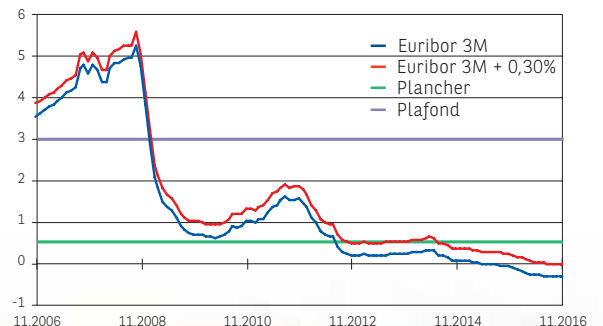
Le taux Euribor à 3 mois

Les taux Euribor – *Euro Interbank Offered Rates* – sont les principaux taux interbancaires européens. Il s'agit des taux moyens auxquels un panel de grandes banques européennes s'accordent mutuellement des prêts à court terme en euro. Les taux Euribor existent pour 8 durées, variant de 1 semaine à 12 mois. Comme son nom l'indique, l'Euribor 3 mois vise une échéance de 3 mois.

Les taux Euribor officiels sont calculés une fois par jour ouvrable bancaire à 11 heures par l'EMMI (European Money Markets Institute). Leur publication sur des sites web accessibles gratuitement est soumise à un délai de 24 heures. Vous pouvez, par exemple, suivre l'évolution de l'Euribor 3 mois sur le site <http://fr.global-rates.com/taux-de-interets/euribor/taux-de-interets-euribor-3-mois.aspx>

Le graphique ci-contre illustre l'évolution, sur les 10 dernières années, du **taux Euribor à 3 mois** et de ce même taux **augmenté de 0,30%**, par rapport au **plancher** de 0,50% et au **plafond** de 3%.

Au 8 novembre 2016, le taux Euribor à 3 mois se situait à -0,312%. Si un coupon trimestriel avait été calculé sur cette base, il aurait été de 0,50% (taux brut, sur base annuelle, soit 0,125% (brut) effectivement distribué), puisque $-0,312\% + 0,30\% = -0,012\%$, soit un montant inférieur au coupon minimum prévu.



Source: Bloomberg. Données arrêtées au 08.11.2016.
Les données du passé ne constituent pas un indicateur fiable du futur.



Principaux risques

- ✓ **Risque de crédit:** en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital investi, à l'échéance. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'émetteur et/ou du garant, elle pourrait décider de prendre des mesures impactant la valeur des Notes (bail-in); dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et des intérêts, ou peut se voir imposer une conversion en instruments de capitaux propres (actions) sur décision du régulateur.
- ✓ **Risque de liquidité:** cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais" et "Fiscalité", en page 4).
- ✓ **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de cette obligation structurée fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, et l'évolution des taux d'intérêt.



Prospectus

Le **Prospectus** est constitué:

- du **Prospectus de base** du programme "Euro Medium Term Note Programme" (EMTN) daté du 13 juin 2016, rédigé en anglais et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), à Luxembourg,
- de ses **suppléments** datés du 5 septembre 2016 et du 11 octobre 2016,
- du **résumé spécifique à l'émission**, rédigé en français, et
- des **Final Terms** datées du 15 novembre 2016.

Ces documents ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement sur www.bnpparibasfortis.be/emissions

L'investisseur potentiel est invité à prendre connaissance du Prospectus avant toute décision d'investissement.

Information complémentaire de droit belge

L'émetteur pourrait être tenu de respecter le code de droit économique belge, en particulier les dispositions relatives aux clauses abusives, dans l'application des clauses du prospectus de base et des conditions définitives relatives à l'émission de ce produit distribué en Belgique, pour autant que ces dispositions soient applicables à l'émetteur.

Plaintes

Toute plainte à propos de nos produits et/ou services d'investissement est à adresser par courrier à BNP Paribas Fortis SA – Service **Gestion des plaintes** – Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles ou par e-mail via gestiondesplaintes@bnpparibasfortis.com

Si la solution proposée ne vous satisfait pas, vous pouvez adresser votre plainte par courrier à **Ombudsfin** – Ombudsman en conflits financiers – North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 (Bte 2), 1000 Bruxelles ou par e-mail via ombudsman@ombudsfin.be

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Émetteur: BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.
Garant: BNP Paribas Fortis SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.
Rating du garant: A2 (*stable outlook*) chez Moody's, A (*stable outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale par coupure: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 100 millions EUR.
- Code ISIN: XS1516039713 – Série 905.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- Cette obligation ne sera pas cotée sur un marché réglementé (voir "Risque de liquidité" en page 3).



Durée

Date d'émission et de paiement: 21 décembre 2016.

Prix d'émission: 101% de la valeur nominale.

Date d'échéance: 21 décembre 2026, soit une durée de 10 ans.

Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant.



Frais

Commission de placement unique de 1%, supportée par l'investisseur particulier et comprise dans le prix d'émission de 101%

À la date d'émission, l'émetteur rétrocédera cette commission à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur. L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur cette commission.

Frais

- **Service financier** : gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.
- **Conservation en compte-titres** : gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.
- **Frais de courtage** : pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer.



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la législation actuellement en vigueur, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 27%.

Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

La documentation relative à cette émission est décrite en page 3.

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra suivre l'évolution de leur valeur au jour le jour via Easy Banking Web. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de l'obligation structurée BP2F EURIBOR CAPPED & FLOORED FLOATER NOTE 2026 sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions



Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 16 novembre à 9 h au 16 décembre 2016 à 16 h. Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Pour en savoir plus ou pour souscrire:

dans toute **agence BNP Paribas Fortis** auprès de **Easy Banking Centre au n° 02 433 41 31**

via **Easy Banking Web** sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements, ni une recommandation d'investissement, ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.